



MAISON DU SPORT FRANÇAIS – 1, avenue Pierre de Coubertin 75013 PARIS
<http://fairplay.franceolympique.com> - Tél : 01 40 78 28 43 - AFSVFP@cnosf.org



PRIX NATIONAUX DU FAIR PLAY 2020

RAPPEL DES PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'A.F.S.V.F.P. décerne chaque année depuis 1984 les PRIX NATIONAUX DU FAIR PLAY à l'issue de la saison sportive ou de l'année sportive précédente :

« Les IRIS DU SPORT »

Ces distinctions comportent trois niveaux :

- le **Prix National**
- le **Diplôme d'Honneur**
- la **Lettre de Félicitations**

Les PRIX et DIPLOMES nationaux sont remis chaque année à la Maison du Sport Français.

Elles récompensent les actes de Fairplay, les comportements exceptionnels au regard de l'Esprit Sportif, les attitudes servant d'exemple ou ayant assuré la promotion des valeurs du Code du Sportif, que ce soit dans le sport et autour du Sport.

Tous les adhérents de l'AFSVFP, Fédérations – CROS – CDOS – CTOS associations sportives – membres individuels, peuvent présenter des candidatures de personnes morales ou physiques qui selon eux méritent l'honorariat national selon les critères qui figurent au règlement diffusé avec l'appel à candidature et consultable sur le site Internet de l'AFSVFP.



DOSSIER DE CANDIDATURE AUX PRIX NATIONAUX DU FAIR PLAY 2020

Pour être recevable, ce document devra être envoyé dûment complété à l'AFSVFP, soit par mail soit par courrier avant le 5 juin 2020 de préférence, au plus tard le 11 septembre.

* * *

Nom, titre, adresse de la personne et de l'organisme présentant cette candidature :

Adhérent AFSVFP en 2020 : OUI / NON (1)

Prénom : Nom : Titre :

Organisme :

Discipline sportive :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphones : **Mobile** **Fixe** **Courriel** :

* * *

Proposons de distinguer : Nom et Prénom (personne physique) ou Organisme (personne morale) :

.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphones : **Mobile** **Fixe** **Courriel** :

Au titre du ou des mérites ci-dessous sélectionnés :

(1) - un geste (ou attitude) fairplay, loyal et spontané, dans le respect des règles du jeu, de l'arbitre, de l'adversaire (y compris au titre de jeune sportif de l'année) ;

(1) - l'esprit sportif remarquable et constant de fairplay manifesté au cours de sa carrière :

de dirigeant sportif ;

de juge ou arbitre ;

de cadre ou assistant technique – éducateur, entraîneur, manager, etc. ;

d'athlète ;

de journaliste ou acteur média;

(1) - l'esprit sportif remarquable de fairplay manifesté dans son comportement de supporteur ;

(1) - son activité visant à la promotion de l'esprit sportif ;

(1) - son activité visant à la défense de l'esprit sportif.

(1) - son activité exceptionnelle menée avec l'esprit sportif dans le domaine social.

(1) Cocher la case correspondante

La suite du dossier à compléter au verso ou page suivante.

